

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 27 août 2018
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 27^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE DIX-NEUF À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Joanne Bonnici; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Ghislain Laporte; monsieur Timothée Tchiofo, tous commissaires formant quorum.

Étaient absents : monsieur Maurice Éthier; monsieur Yan Ouellette.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Jean-François Chalut, coordonnateur, service des ressources matérielles, Immobilisations – Planification; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte et profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à madame Nelly Admo et offrir ses félicitations à monsieur Marc Prescott pour la réussite de sa période de probation.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC19/20-08-001

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **Secrétariat général et secteur de la gestion de l'information**, le point 7.1 D) « Terrain situé au 2380-2382, boulevard Marcel-Laurin, arrondissement St-Laurent, Montréal – Offre d'achat (confidentiel) » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé à la fin de la séance, les points 7.1 A), 7.1 B), et 7.1 C) de la rubrique **Secrétariat général et secteur de la gestion de l'information** au pied de l'ordre du jour (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Formation des commissaires » (à la demande de monsieur Luc Landreville);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU
PUBLIC**

INVITÉS

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) École primaire Cardinal-Léger – Agrandissement – Octroi du contrat de construction

- B) Amendement à la résolution CC18/19-06-175 - Agrandissements de l'école secondaire Mont-Royal et de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont - Nomination des professionnels en ingénierie

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

- A) Déplacé
- B) Déplacé
- C) Déplacé
- D) Terrain situé au 2380-2382, boulevard Marcel-Laurin, arrondissement St-Laurent, Montréal – Offre d'achat (confidentiel)

7.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Nouvelle école secondaire Pierrefonds - Création d'un nouvel acte d'établissement

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 23 mai au 30 juin 2019
- D) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 1^{er} juillet au 26 juillet 2019
- E) Construction et agrandissement d'écoles – Engagement de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en matière environnementale

12. QUESTIONS DIVERSE

A) Formation des commissaires

13. INFORMATION

7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information

A) Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 292 (art. 9 LIP) (confidentiel)

B) Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 294 (art. 9 LIP) (confidentiel)

C) Rapport du Comité – Demande de révision de décision n° 295 (art. 9 LIP) (confidentiel)

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Dispense de lecture par la secrétaire générale

CC19/20-08-002

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 juin 2019, a été remis aux commissaires le jeudi 22 août 2019;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 juin 2019

CC19/20-08-003

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 juin 2019, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Affaires découlant du procès-verbal

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

1. Madame Stella Mylonakis, parent d'un enfant du primaire, rapporte ses inquiétudes par rapport au processus d'exemption du cours d'éducation à la sexualité. Elle trouve que le processus est complexe.

Elle mentionne avoir fait une demande d'exemption et que celle-ci a été refusée. Elle croit qu'il n'y a pas suffisamment d'explication pour aider le parent, le fardeau sur le dos du parent est trop grand.

Madame Diane Lamarche-Venne explique le processus et souligne que les règles d'exemption sont celles du MÉES. Elle mentionne que c'est effectivement au parent à faire la démonstration de l'atteinte aux droits de l'enfant.

Maître Marie Josée Villeneuve complète l'information.

**École primaire
Cardinal-Léger –
Agrandissement –
Octroi du contrat
de construction**

CC19/20-08-004

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Octroi de contrat - Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
- C) Plan de zonage de travaux

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande où en est la demande de permis.

Le directeur général répond que le permis vient d'être délivré. Il précise par ailleurs qu'en ce qui a trait au dépassement de coûts, des démarches sont faites auprès du Ministère.

Les commissaires posent leurs questions et mentionnent l'importance de ne pas retarder le chantier.

ATTENDU QU'en date du 6 juin 2019, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres afin de retenir les services d'un entrepreneur qui réalisera les travaux d'agrandissement à l'école primaire Cardinal-Léger;

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat est basée sur le plus bas prix conforme pour l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre du présent projet;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Corporation de construction Germano, pour un montant de 14 276 048,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de construction à Corporation de construction Germano, pour un montant total de 14 276 048,00 \$ (toutes taxes exclues), relativement à l'agrandissement à l'école primaire Cardinal-Léger.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Amendement à la résolution
CC18/19-06-175
– Agrandissement de l'école secondaire Mont-Royal et de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont – Nomination des professionnels en ingénierie

CC19/20-08-005

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu du comité de sélection
- D) Résolution CC18/19-06-175

ATTENDU QUE, le 25 juin 2019, par sa résolution CC18/19-06-175, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des firmes suivantes en ingénierie civil et structure :

- École secondaire Mont-Royal : Les services EXP inc.
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont : GBI Experts-Conseils inc.;

ATTENDU QU'une erreur s'est malencontreusement glissée lors de la préparation de la résolution et que les contrats auraient plutôt dû être octroyés aux firmes suivantes :

- École secondaire Mont-Royal : Cima + S.E.N.C.
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont : Les services EXP inc.;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de procéder à l'amendement de la résolution CC18/19-06-175 afin d'octroyer le contrat à la firme Cima + S.E.N.C. relativement au projet d'agrandissement de l'école Mont-Royal, ainsi qu'à la firme Les services EXP inc. dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont en ingénierie civile et structure;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC18/19-06-175 et de nommer les firmes de professionnels en ingénierie civile et structure suivantes dans le cadre des projets d'agrandissements :

- École secondaire Mont-Royal : Cima + S.E.N.C.
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont : Les services EXP inc.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Offre d'achat

Maître Marie Josée Villeneuve explique les modalités de l'offre et le contexte dans lequel elle est faite.

**Terrain situé au
2380-2382,
boulevard Marcel-
Laurin,
arrondissement
St-Laurent,
Montréal – Offre
d'achat**

CC19/20-08-006

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys connaît actuellement une très forte croissance sur tout son territoire nécessitant la construction de nouvelles écoles, et ce, notamment dans l'arrondissement St-Laurent, secteur ouest;

ATTENDU QUE l'arrondissement St-Laurent a fait part à la Commission scolaire de la mise en vente d'un terrain privé dans St-Laurent-ouest, précisément le secteur Bois-Franc, situé au 2380-2382, boulevard Marcel-Laurin (« le Terrain »);

ATTENDU QUE le secteur Bois-Franc est un secteur en forte croissance démographique de l'arrondissement St-Laurent;

ATTENDU QUE l'école au Trésor-du-Boisé située dans le secteur de St-Laurent-ouest est à pleine capacité;

ATTENDU QU'en date du 1^{er} mai 2019, en considération des délais imposés par le propriétaire du Terrain, la Commission scolaire a déposé une offre d'achat à ce dernier, au montant de 6 000 000 \$, conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de son Conseil des commissaires, de l'octroi du financement ministériel et à l'absence d'irrégularité suite à la mise en œuvre d'une vérification diligente;

ATTENDU QUE ladite offre n'a pas été retenue par le propriétaire du Terrain en considération d'une offre supérieure reçue d'un tiers;

ATTENDU QUE, depuis, dans le cadre du PQI 19-29, la CSMB a obtenu le financement pour construire une nouvelle école dans le secteur de Saint-Laurent Ouest;

ATTENDU QUE, récemment, le propriétaire du Terrain a approché la Commission scolaire pour lui signifier que le Terrain était toujours disponible à la vente;

ATTENDU QU'À la connaissance de la Commission scolaire, le Terrain demeure le seul à la vente, dans le secteur Bois-Franc;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a déposé, en date du 27 août 2019, une nouvelle offre d'achat, au propriétaire du terrain, au montant de 7 500 000 \$, conditionnelle à l'obtention de l'autorisation de son Conseil des commissaires, de l'octroi du financement ministériel pour l'achat du terrain et à l'absence d'irrégularité suite à la mise en œuvre d'une vérification diligente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a laissé au propriétaire du Terrain jusqu'au 4 septembre 2019 pour répondre à son offre;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général de la Commission scolaire à procéder, conditionnellement à l'obtention du financement, à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de de la Commission scolaire, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de l'immeuble.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nouvelle école
secondaire
Pierrefonds –
Création d'un
nouvel acte
d'établissement**

CC19/20-08-007

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds
- C) Extrait de l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Madame Louise Leroux demande si les organismes communautaires seront laissés dans les locaux.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que nous sommes à évaluer les besoins.

Monsieur Ghislain Laporte fait part de ses préoccupations par rapport au conseil d'établissement qui sera créée pour cette école qui accueillera des élèves de toutes la CSMB. Il espère que le conseil d'établissement pro forma sera rapidement mis en place.

ATTENDU la décision du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en conformité avec l'article 477.1.1 de la «*Loi sur l'instruction publique*», d'ordonner le transfert de l'école Riverdale de la Commission Lester-B.-Pearson à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en date du 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE, selon l'article 39 de la «*Loi sur l'instruction publique*», l'école est établie par la commission scolaire;

ATTENDU QUE cet établissement accueillera des élèves dès la rentrée scolaire 2019-2020 et qu'un acte d'établissement doit être créé;

ATTENDU QUE la direction de l'organisation scolaire a proposé un nom temporaire, Nouvelle école secondaire Pierrefonds, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école secondaire sise au 5060, boulevard des Sources, Pierrefonds;

ATTENDU QUE l'école accueillera des élèves issus du secteur de l'accueil provenant de tout le territoire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2019-2020, puis aura son propre territoire pour la rentrée scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'une consultation visant à établir le territoire de l'école se déroulera à l'automne 2019, en prévision de la rentrée scolaire 2020-2021;

ATTENDU QU'un nouveau nom pourra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne 2020;

ATTENDU QUE ce nouveau nom devra être conforme au document «*Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*» ainsi qu'aux normes et aux règles d'écriture de la Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU QUE ce nouveau nom, s'il est modifié, devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, pour une entrée en vigueur le 28 août 2019, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Délégués au CGTSIM	déposé.	Le rapport de monsieur Claude Cuillerier est
Délégués à l'ACELF	signaler.	Les commissaires n'ont rien de particulier à
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2019 du Comité exécutif	signaler.	Les commissaires n'ont rien de particulier à
Comité de parents	signaler.	Les commissaires n'ont rien de particulier à
Information de la présidence		La présidente n'a rien de particulier à signaler.
Information du directeur général		<p>Au sujet de l'aide alimentaire, monsieur Dominic Bertrand indique que des mesures ont été annoncées afin que le financement sera maintenu à la même hauteur que l'an dernier.</p> <p>Monsieur Bertrand dresse un portrait de la situation par rapport au comblement des postes.</p> <p>Il souligne que, depuis le 1^{er} juillet, 1450 nouveaux élèves se sont inscrits, ce qui est presque le même nombre que l'année dernière.</p> <p>Les commissaires posent leurs questions au directeur général.</p>
Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 23 mai au 30 juin 2019	signaler.	Les commissaires n'ont rien de particulier à
Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 1^{er} juillet au 26 juillet 2019	signaler.	Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Construction et
agrandissement
d'écoles –
Engagement de la
Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys en
matière
environnementale**

CC19/20-08-008

Documents déposés :

- A) Résolution CA19 08 0340 – Arrondissement Saint-Laurent (25 juin 2019)
- B) *Guide de planification immobilière – Établissements scolaires primaires* (MEES)

Monsieur Ghislain Laporte exprime ses préoccupations quant aux demandes incessantes des villes et arrondissements, alors que les règles qui devraient nous gouverner sont celles du MEES.

Les commissaires échangent sur le sujet.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys vit actuellement une situation d'hypercroissance de sa clientèle sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la CSMB doit augmenter sa capacité d'accueil et doit, de ce fait, procéder à la construction de nouvelles écoles et à l'agrandissement de plusieurs de ses établissements existants;

ATTENDU QUE plusieurs de ces ajouts d'espace sont situés dans le secteur de l'arrondissement Saint-Laurent;

ATTENDU QUE pour l'ensemble de ses projets de construction, l'arrondissement Saint-Laurent vise une certification LEED;

ATTENDU également que l'arrondissement Saint-Laurent préconise, sur son territoire, la construction de bâtiments certifiés LEED et souhaite que la CSMB s'engage à atteindre cette certification pour l'ensemble de ses nouvelles constructions et agrandissements;

ATTENDU QUE la CSMB a adopté, dès 2010, une *Politique de développement durable* par laquelle elle s'engage à intégrer, dans la gestion de son parc immobilier et dans l'ensemble de ses travaux de construction, des principes de gestion environnementale écoefficiente;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est également sensible aux questions environnementales, réservant une bonification possible pour la réussite éducative et le développement durable, équivalent à 15% du budget total d'un projet de construction de nouvelle école autorisé;

ATTENDU QUE le MEES a récemment publié le « *Guide de planification immobilière – Établissements primaires* », lequel s'appuie entre autre sur des principes de développement durable, et que c'est notamment sur la base de ce guide que la CSMB devra dorénavant planifier ses projets de construction;

ATTENDU par ailleurs que le financement pour la construction d'une nouvelle école et d'un agrandissement est déterminé et accordé par le MEES et que la CSMB se doit de planifier et réaliser ses projets dans le respect du budget accordé;

ATTENDU QUE la CSMB partage l'intérêt de l'arrondissement Saint-Laurent pour toutes les questions de nature environnementale;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et Organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

Que, sur l'ensemble de son territoire, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'engage à tenir compte des principes de développement durable dans la planification et la réalisation de tous ses projets de construction de nouvelle école et d'agrandissement d'écoles déjà existantes;

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys vise à appliquer les principes inhérents à la certification LEED et à s'en rapprocher le plus possible, en conformité avec la réglementation applicable et dans la mesure du respect des orientations ministérielles, dont notamment le nouveau « *Guide de planification immobilière* », ainsi que des budgets accordés par le MEES.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Formation des commissaires

Monsieur Luc Landreville présente une formation à venir, destinée aux commissaires.

Huis clos

CC19/20-08-009

ADVENANT 20 h 15, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Ghislain Laporte, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Retour en séance délibérante

CC19/20-08-010

ADVENANT 21 h 12, **SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Rapport du Comité – Demande de révision de décision no 292 (art.9 LIP)

CC19/20-08-011

Document déposé :

A) Rapport du Comité de révision rédigé par madame Louise Soucy

ATTENDU la demande de révision de décision de classement à l'endroit de M. N.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De maintenir la décision de classement de M. N. au Centre François-Michelle pour l'année scolaire 2019-2020, tel que recommandé par le comité d'étude et de référence de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
Comité –
Demande de
révision de
décision no 294
(art.9 LIP)**

CC19/20-08-012

Document déposé :

- A) Rapport du Comité de révision rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de classement à l'endroit de F.G. T.-B.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De maintenir la décision de classement en classe de communication de F.G. T.-B. à l'école Katimavik pour l'année scolaire 2019-2020, tel que recommandé par le comité d'étude et de référence de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**Rapport du
Comité –
Demande de
révision de
décision no 295
(art.9 LIP)**

CC19/20-08-013

De faire le nécessaire pour que l'élève soit intégré en classe régulière dans certaines matières où il fonctionne mieux, comme en éducation physique.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Rapport du Comité de révision rédigé par monsieur Jacques Ledoux

ATTENDU la demande de révision de décision de classement à l'endroit de D.B.-M.;

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

De maintenir la décision de classement de D.B.-M. en classe de communication à l'école des Découvreurs pour l'année scolaire 2019-2020, tel que recommandé par le comité d'étude et de référence de la CSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 14, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale